

## **Protocole du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s RAMDAM**

### **Covid-19**

## **Accueil des enfants, des professionnel(le)s et parents dans le cadre des ateliers**

Suite aux mesures sanitaires, les ateliers du RAMDAM seront mis en place en respectant le protocole suivant.

### **Modalités et capacités d'accueil lors des ateliers :**

- Le nombre de personnes accueillis lors des ateliers est déterminé par chaque commune.
- Une autorisation parentale pour participer de nouveau au RAM dans le contexte actuel est demandée.
- Le/La professionnel(le) assistant(e) maternel(le) s'inscrit sur **maximum un atelier d'une commune pour lequel il/elle participera chaque semaine.**
- Priorité des inscriptions aux assistant(e)s maternel(le)s et familles résidants sur la commune
- L'inscription sera valable jusqu'aux vacances de d'avril 2021
- Les assistant(e)s maternel(le)s et familles n'ayant pas d'animation sur leur commune pourront s'inscrire en second temps pour compléter les groupes
- Le temps d'accueil sera réduit afin de limiter le contact prolongé auprès des jeux et jouets, l'accueil s'effectuera de 9h30 à 9h45. L'atelier se terminera vers 11h15 afin que les animatrices puissent avoir le temps de désinfecter le matériel (table, chaises, tapis...)
- En cas d'activité « salissante », prévoir un tablier pour les enfants.
- Pour information, les transats pour bébés ne pourront être mis à disposition.
- Se munir, si besoin, d'un tapis de change individuel pour couvrir le matelas à langer.
- Emporter biberons, gobelets, bouteilles pour les enfants et adultes afin de s'hydrater durant l'animation. (Le RAM mettra uniquement de l'eau à disposition)

### **Mesures d'hygiène et gestes barrière :**

- Le port du masque est obligatoire pour les adultes
- Dès l'arrivée au sein de l'atelier, adultes et enfants se lavent les mains, après chaque changes, après avoir toussé ou éternuer dans un mouchoir à usage unique
- Respect de la distanciation d'un mètre au minimum entre adulte
- Les professionnel(le)s restent de manière bienveillante auprès des enfants dont ils/elles ont la responsabilité

### **Mise à disposition du matériel et des jouets :**

- Le Relais se réserve le droit de limiter les jouets mis à disposition notamment lors du temps d'accueil
- Un roulement des jouets mis à disposition sera mis en place tous les 48h afin de procéder à la désinfection
- Le nettoyage des locaux sera effectué par les agents d'entretien des communes où se déroule l'atelier avec l'organisation de routine et les produits virucides
- Aération régulière des locaux

### **Vigilance sur l'apparition de symptômes**

#### **Chez l'enfant :**

Il est important d'être vigilant quant à l'apparition de symptômes chez l'enfant. La fièvre peut-être le seul symptôme chez l'enfant. Les parents et professionnel(le)s doivent y être attentifs chaque jour. En cas de fièvre (supérieure à 38°) les parents doivent garder l'enfant et contacter le médecin sans délai.

Si l'apparition de fièvre se fait chez l'assistant(e) maternel(le), les parents doivent être prévenus et revenir chercher l'enfant.

#### **Chez le professionnel :**

Si les symptômes apparaissent hors temps de travail, le professionnel doit en informer ses parents-employeurs et le Relais d'assistant(e)s maternel(le)s au quel cas il aurait participé aux ateliers.

**Pour informations complémentaires, vous pouvez vous référer également au guide ministériel Covid 19**